NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Mars 2020

Programme de commandites et de dons : initiatives locales et régionales

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) est responsable de la mise en œuvre du plan de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien.

La SGDN dirige actuellement un processus pluriannuel, axé sur les collectivités, qui vise à trouver un site sûr où établir un dépôt géologique en profondeur pour confiner et isoler le combustible nucléaire irradié canadien.

Nous soutenons le bien-être des régions engagées dans le processus de sélection d'un site en commanditant ou en subventionnant des organisations et des initiatives. Depuis 2014, ce programme a soutenu un large éventail d'initiatives locales et régionales.









Qui peut demander du financement?

Nous examinerons les propositions faites par des organisations et des groupes des régions engagées dans notre processus de sélection d'un site, soit les régions d'Ignace dans le Nord de l'Ontario, et de South Bruce dans le Sud de l'Ontario.

Ces régions où nous offrons des commandites et des dons comprennent les collectivités qui ont exprimé l'intention d'en apprendre davantage sur notre projet, ainsi que les collectivités des Premières Nations et métisses, et les municipalités environnantes.

Quelles initiatives seront prises en considération?

Nous privilégierons les initiatives qui favorisent le bien-être de la collectivité.

En 2019, nous avons soutenu un large éventail d'activités dans des domaines comme l'éducation, l'environnement, la réconciliation, les initiatives culturelles et les activités sportives pour les jeunes.

Quel niveau de financement est offert?

La somme maximale offerte pour les initiatives locales proposées par les municipalités et les collectivités des Premières nations et des Métis est de 3 000 dollars.

Nous accordons beaucoup d'importance à la collaboration dans notre travail et nous voulons nous assurer que nous soutenons des événements, des activités et des causes qui suscitent un vif intérêt chez les autres membres de la collectivité et qui recueillent leur appui.

Pour s'assurer que les autres auront amplement la chance de contribuer, la SGDN ne financera un programme ou un événement existant (p. ex., annuel) qu'à hauteur de 30 pour cent.

Un plus haut niveau de financement peut être envisagé pour des initiatives régionales qui sont susceptibles d'avoir un impact important sur de multiples collectivités de la région hôte potentielle.

COMMENT CALCULER VOTRE NIVEAU DE FINANCEMENT MAXIMAL

Initiatives annuelles ou récurrentes : (budget total) x 0,30 = (somme maximale)
Par exemple, pour une foire communautaire annuelle dotée d'un budget de 4 000 dollars, la somme maximale pouvant être demandée serait de 1 200 dollars.

Quelles initiatives sont admissibles?

Ce programme vise à aider les petites initiatives locales à favoriser le bien-être des collectivités. Il n'a pas pour but de financer des entreprises locales, des personnes ou les dépenses de fonctionnement normales des municipalités, bandes ou autres entités gouvernementales (p. ex., l'infrastructure d'une municipalité, les services d'entretien, etc.) Il ne vise pas non plus à soutenir les activités sociales du personnel.

Les initiatives associées à des causes politiques, religieuses ou controversées ne sont pas admissibles.

De plus, nous ne considérerons pas les demandes de financement rétroactif, d'ententes pluriannuelles ou de bourses d'études.

Procédure de demande

» Envoyez une lettre de demande au bureau de la SGDN de votre collectivité ou un courriel à l'adresse learnmore@nwmo.ca.

» Assurez-vous que votre lettre comprend les renseignements suivants :

- Nom et description de l'organisation – indiquez le numéro d'enregistrement de votre organisme de bienfaisance, s'il y a lieu;
- Nom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel de la personne-ressource associée au projet;
- Description du projet – expliquez ces objectifs, qui en bénéficiera et comment, ainsi que le calendrier de mise en œuvre, les partenaires dans la collectivité et tout ce qui fait que l'initiative vaut la peine d'être soutenue;
- Budget total du projet;
- Financement demandé;
- Une description de la façon dont le soutien de la SGDN sera publiquement reconnu et de toute modalité qui pourrait être convenue avec la SGDN pour accroître la visibilité de votre travail; et
- Des informations expliquant comment le projet sera évalué.

Bureaux locaux de la SGDN

Ignace	304, rue Main Ignace (ON) P0T 1T0	Tél. : 807.934.2472
South Bruce	12B, rue Clinton Teeswater (ON) N0G 2S0	Tél. : 519.392.6966

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Pour de plus amples informations :

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6e étage
Toronto (Ontario) M4T 2S3, Canada
Tél. : 416.934.9814 Sans frais : 1.866.249.6966
Courriel : contactus@nwmo.ca
Site Web : www.nwmo.ca

@nwmocanada
@LaSGDN
/company/nwmocanada

© 2020 Société de gestion des déchets nucléaires